

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur GÉRALD GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_095 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE BILLETWEB - CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LE LABOUREUR

Dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme et au titre des activités de l'Office de tourisme du Grand Charolais, il est proposé d'ajouter l'entreprise Le Laboureur à la billetterie en ligne, billetweb, dans la cadre des Rendez-vous de l'industrie pour la saison 2026.

L'objectif est de promouvoir le savoir-faire artisanal sur le territoire communautaire.

Le Grand Charolais, par l'intermédiaire de son Office de Tourisme Intercommunal, encaisse les recettes pour les visites de l'entreprise. Ces dernières doivent ensuite être reversées à l'entreprise.

Il est donc nécessaire de formaliser une convention de reversement avec Le Laboureur dont le projet est joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la décision du Bureau exécutif en date du 11 juin 2026 relative à l'approbation d'un tarif de billetterie pour les visites de l'entreprise Le Laboureur à Digoïn,

Vu le projet de convention joint en annexe, et disponible en téléchargement à cette adresse :

https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbd-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 11 juin 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention de reversement des recettes issues des ventes billetweb avec l'entreprise Le Laboureur à Digoïn.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 61	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais